

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO U-001-03

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue le 16 février 2022, le Règlement numéro U-001-03, intitulé « Règlement numéro U-001-03 modifiant le règlement de permis et certificats numéro U-001 et ses amendements afin de prescrire les documents et renseignements exigés lors de la réoccupation d'un immeuble abandonné ou ayant été utilisé pour la culture de cannabis, modifier les documents et renseignements exigés pour une demande de certificat d'autorisation de remblai, de déblai ou d'un muret de soutènement et pour préciser et apporter des correctifs sur des normes existantes de ce règlement ».

La MRC de L'Assomption a émis un certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé le 23 mars 2022.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il est entré en vigueur le 25 mars 2022.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 25 mars 2022

La greffière,

FLAVIÉ ROBITAILLE